

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE FRANCE DOMAINE

Bureau chargé des missions domaniales

120, rue de Bercy – Télédock 758

75572 PARIS cedex 12

Affaire suivie par Sophie Cluzel

sophie.cluzel@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01 53 18 10 43 ☎ 01 53 18 95 43

Dossier : 2009-03-3370

Référence : Ma note du 7 mars 2008.

Paris, le 19 MAR 2009

Le Directeur Général des Finances Publiques

à

Monsieur le Directeur,  
Direction nationale d'interventions domaniales

**Objet :** Sort réservé aux matériels informatiques réformés acquis depuis plus de cinq ans et totalement amortis.

Les matériels informatiques réformés acquis depuis plus de cinq ans et totalement amortis ont, en général, une valeur vénale nulle. Or, les déchets issus de ces équipements électriques et électroniques (D3E) nécessitent, en application du décret n°2005-829 du 20 juillet 2005, un retraitement souvent coûteux.

Afin de préserver les intérêts de l'Etat, et ainsi qu'il était précisé par note visée en référence, il convient donc de rappeler aux commissaires aux ventes qu'il doivent refuser la remise de ces matériels, au motif qu'ils ne sont plus valorisables.

Corrélativement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les services livranciers sont affranchis de toute obligation de remise au Domaine pour leurs matériels informatiques répondant à ces deux critères. Une disposition prévoyant cette exception à l'obligation de remise au Domaine consacrera d'ailleurs cette pratique lors de la publication de la partie réglementaire du code général de la propriété des personnes publiques.

Par conséquent, sans avoir à en référer préalablement au Domaine, les services de l'Etat peuvent décider, soit de céder gratuitement ces matériels à des associations conformément aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'article L.3212-2 du code précité, soit de les céder gratuitement aux personnels de leurs administrations, soit encore de les faire retraiter à leurs frais auprès d'opérateurs agréés de leur choix.

L'administrateur civil,  
Chef du bureau chargé  
des missions domaniales



Guy Correa